

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

**Séance du 13 février 2012**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jérôme ORGEAS - Roland POVINELLI - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**REX 001-069/12/BC**

**■ Approbation d'une convention avec l'association Marseille Provence 2013  
Capitale Européenne de la Culture  
DGDAT 12/7618/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est membre fondateur de l'association « Marseille Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture » compte tenu notamment de l'intérêt économique pour la métropole de cet événement et des effets induits attendus sur le tissu économique par délibération ECO 18/258/CC du 26 mars 2007.

Par délibération REX 002-498/08/CC du 28 juin 2008, a été adoptée la Charte des membres fondateurs et fondateurs associés qui définit les principes d'action et de bonne gouvernance du projet ainsi que les grands éléments du territoire du projet.

Le choix du jury européen réuni le 16 septembre 2008 témoigne en premier lieu de la valeur du projet présenté.

Mais MPM a également fait le choix de l'économie de la connaissance, de l'innovation et de la création, un facteur central de développement et se positionne comme une métropole ouverte au monde, aux échanges et à l'innovation pour être la capitale de l'Euro-Méditerranée et la désignation de Marseille Provence comme capitale européenne de la culture constitue bien un projet fédérateur des acteurs métropolitains qui servira de catalyseur au développement, non seulement culturel mais également économique, social et urbain.

En 2009, des projets culturels de préfiguration ont été soutenus par l'association « Marseille Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture » sur l'ensemble du territoire de projet et dans toutes les disciplines.

A partir de 2010, a débuté la phase de définition du projet 2013 avec l'engagement du processus de labellisation que le Conseil d'Administration de l'association devra attribuer.

En 2011 l'association « Marseille Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture » a en particulier réalisé le travail de préparation et d'analyse des projets qui lui permettront de présenter l'avant programme de l'année Capitale le 19 janvier 2012.

Le Conseil d'Administration a aussi adopté son projet de budget 2012 d'un montant de 33 385 184 euros qui comporte les points essentiels suivants :

Des dépenses d'intervention (production de projets) pour 25 260 569 euros et des actions de communication/mobilisation du projet pour 3 656 950 euros.

Les recettes correspondent aux engagements pris par les partenaires dans le dossier de candidature et dans la convention cadre 2011-2013 que Marseille Provence Métropole a adoptée par délibération REX 004-729/11/CC du 21 octobre 2011.

La demande de participation adressée à MPM par l'association, conformément au budget prévisionnel total 2009/2013 du projet fixant les répartitions des partenaires publics et privés, pour 2012 est de 2 304 952 euros, ainsi qu'il a été indiqué dans la délibération du 21 octobre 2011 précitée.

La convention proposée, fixe les modalités de partenariat entre MPM et l'association et prévoit en particulier deux versements sur appels de fonds de l'association :

- un premier versement de 1 844 000 euros dès notification de la convention,
- un second versement de 460 952 euros à compter du 15 septembre 2012.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Communauté,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation au Bureau et au Président ;
- La délibération du Conseil d'Administration de l'association du 18 novembre 2010 ;
- La délibération REX 004-729/11/CC du 21 octobre 2011 relative à l'approbation de la convention cadre pluriannuelle et multipartite 2011-2013.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt communautaire et économique pour la métropole de l'événement « Marseille Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture »,
- La valorisation apportée par cet événement.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association « Marseille Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture » pour l'année 2012.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
Au Rayonnement de MPM,  
Marseille Capitale de la Culture 2013

Jean-Claude GAUDIN

Pour Présentation,  
Le Président de la Commission  
Relations Extérieures

François FRANCESCHI

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI